



Paieement des congés payes apres demission

Par **delphin**, le **13/06/2008** à **11:27**

bonjour, ayant demissionne le 21/05/2008 je demande votre aide sur mes droits. Tout a commence le jours ou j'ai demande ce qu'elle pensait me payer mes congés payes de l'annee derniere (2007), et elle ma repondu qu'elle ne les pairait pas ca elle est en redressement judiciaire mais que je pouvais les prendre de suite ce que j'ai compris dans ce cas vu les difficultés de l'entreprise, donc j'ai pris mes conges du 13/04/2008 au 19/05/2008 mais en revenant nous avons eu un desaccord sur les horaires de travail donc je suis parti et donner ma demission. mais elle ne m'a toujours pas verser mon salaire de mai qui normalement aurais du etre sur mon compte le 10/06/2008 mais a ce jour je n'ai rien eu. Peux t'ell faire ca? a moins qu'elle attend de tout faire ensemble mon salaire et mon solde de tout compte, a t'elle le droit de faire ca? merci de bien vouloir m'aider.